

5^{ème} CHORALIS FOURMIES FEMININE



DIMANCHE
8 sept.
2024

DÉPART 11h15
ARRIVÉE 14h30



GPF - Grand Prix de Fourmies

LA COMPÉTITION

5^{ème} CHORALIS FOURMIES FEMININE



DIMANCHE
8 sept.
2024
DÉPART 11h15
ARRIVÉE 14h30

Course sur route disputée sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale, réservée aux dames ELITES appartenant aux équipes WorldTeams, continentales UCI, équipes Nationales et de clubs.

> **DÉPART FICTIF À 11h15**
face à l'Hôtel de Ville
de FOURMIES

> **DÉPART RÉEL À 11h20**
route d'Anor
Fourmies

> **ARRIVÉE VERS 14H30**
face à l'Hôtel de Ville
de Fourmies

CONTACTS PENDANT L'ÉPREUVE

Jacques THIBAUX - Président - **06 30 48 35 33**

Fabien MARIEZ - Coordonnateur - **06 63 70 74 41**

Olivier HAIRION - Responsable sportif - **07 88 26 58 06**

INFO RADIO TOUR
fréquence
157.575 Mhz

PERMANENCE

HÔTEL DE VILLE À FOURMIES, PLACE DE VERDUN, SALLE DES ADJOINTS.

SAMEDI 7 SEPTEMBRE

De 14h30 à 17h

Ouverture de la permanence, retrait plaques et dossards.

De 15h à 18h

Retrait des accréditations presse et médias.

De 15h à 18h

Montage et réglage des équipements radios (derrière la Mairie).

INFORMATIONS

RÉUNION DIRECTEURS SPORTIFS

> **SAMEDI 7 SEPTEMBRE 17h, SALLE 32, HÔTEL DE VILLE**

SALLE DE PRESSE

> **SALLE 32 (WIFI/TÉL)**

DIMANCHE 8 SEPTEMBRE

De 8h à 10h30

Accueil des groupes sportifs sur le parking salle Marie-José PÉREC,
rue Félix Labourette

Retrait des accréditations presse et médias, hôtel de ville.

10h15

Réunion des pilotes (autos et motos) - Salle des mariages

PRÉSENCE OBLIGATOIRE



PALMARES CHORALIS FOURMIES FÉMININE CLASSIC



	1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e
2019	Nguyen THI THÁY (VIE)	Kaat HANNES (BEL)	Pascale HEULAND (FRA)
2021	Pfeiffer GEORGI (GBR)	Rachel NEYLAN (AUS)	Silvia ZANNI (ITA)
2022	Clara COPPONI (FRA)	Valentina BASLUCCO (ITA)	Maria MARTINS (POR)
2023	Marta LACH (POL)	Sofie VAN ROOIJEN (NED)	Marthe THUYEN (BEL)

L'ORGANIGRAMME

OFFICIELS

PRÉSIDENT DE JURY

Laurent GENETELLI

COMMISSAIRE 1

Laurent BASTIEN

COMMISSAIRE 2

Sven CALUS

JUGE À L'ARRIVÉE

Jonathan TRANCHANT

COMMISSAIRE MOTO 1

Catherine AMOURETTE DE GREEF

COMMISSAIRE MOTO 2

David JEAN

INFO RADIO COURSE

Antoine BARTHELEMY

DIRECTEUR DE COURSE

Geoffrey HELIN

RÉGULATEUR

MOTOCOMM

ARDOISIERS

MOTOCOMM

PRIX SPÉCIAUX

Commissaires motos

AMBULANCES

Cantonaes Fourmies
et Ambulances de l'Avesnois

DÉPANNAGE NEUTRE

Assistance Sport Média



PHOTO FINISH

Matsport

SPEAKERS

Daniel MANGEAS et Nicolas LOTH

RADIO COURSE

MOTOCOMM

ORGANISATION

PRÉSIDENT DE L'ORGANISATION

Jacques THIBAUT

RELATION "ÉQUIPES" - TRÉSORIER

Olivier HAIRION

SECRÉTAIRE

Joseph DJENNADI

SAFETY MANAGER

Fabien MARIEZ

ADMINISTRATIF

Valérie SOYEZ

SÉCURITÉ/SIGNALEMENTS

Cédric GLASSET - Frantz CHAPPAT
et Nicolas DEMACON

RELATION COMMISSAIRE ÉQUIPES

Pascal LEGRAND

PROTOCOLE

Jean-Louis CHAPPAT

SÉCURITÉ PROTOCOLE

Jacquies GOSTEAU et Alain BOSQUET

RELATION PRESSE

Valérie SOYEZ et Bénédicte GORDIAN

INVITÉS ET VÉHICULES

Patrick et Fabien VASSEUR

RESPONSABLES MOTOS

Jean-Yves MERVIN et François GESBERT

VILLAGE VIP

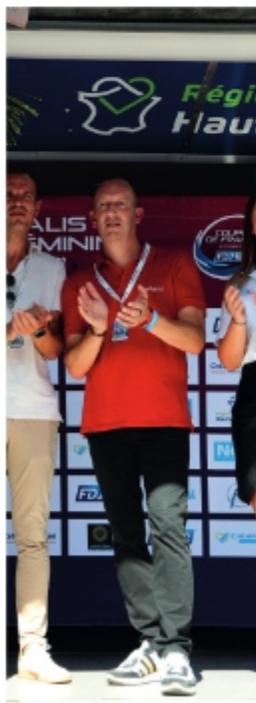
Christelle ALLAIRE

PARKING EQUIPES

Bryan HELIN et Laurence HELIN

PUB LIGNE DÉPART/ARRIVÉE

Pascal PUFFET et Joël BABILLOTTE



PARCOURS 5^e CHORALIS FOURMIES FEMININE

Kms à faire	Kms faits	LOCALITÉS	CARAVANE 40km/h	Horaires Coureurs 40km/h
-2,3		FOURMIES Ligne Départ - Place de Verdun	9h45	11h15
		rues J.P. Dupont, St Louis, E. Verpraët, des Rouets, Kennedy, d'Anor R		
128,8	0	Départ réel : Route d'Anor D 156	9h50	11h20
125,8	3	ANOR - Rue G.Péris - Rue de Trélon - D 963	9h54	11h24
121,6	7,2	FOURMIES - lieu-dit La Carnaille - à gauche D83	10h01	11h30
		FOURMIES rues communes de Paris, Maire Coppeaux, Av Charles De Gaulle		
117,32	11,48	SPRINT 1 - FOURMIES Passage sur la Ligne PLASTISO	10h08	11h37
		rues Flament, Torlet, Zaya, Legrand, D 42 R		
110,9	17,9	D. 42 R FERON Temple de l'Amour	10h18	11h47
		SAINS-DU-NORD - rues Haie Corbeau, Sadi Carnot, D'Àvesnes R		
104,3	24,5	Route de Sains	10h28	11h57
101,8	27	SPRINT 2 - AVESNES SUR HELPE PLASTISO	10h32	12h01
		Avenue Mal Foch, Rues Léo Lagrange, taille pied, Flaumont		
100,2	28,6	FLAUMONT WAUDRECHIES D133	10h35	12h03
		Roue d'Àvesnes, rues de la place, de l'église, route de Sémeries		
97,8	31	Panneau sortie Flaumont Waudrechies	10h38	12h07
96,8	32	SEMERIES - Rue de Flaumont à droite	10h40	12h08
96,3	32,5	Rues de Felleries, rue de Ramousies D133	10h41	12h09
93	35,8	RAMOUSIES O - D133, Route de Sémeries	10h48	12h14
92,4	36,44	à gauche Rue de Felleries,	10h49	12h15
91,3	32,5	PRIX DES MONTS 1 - Côte Bocquet 	10h50	12h16
89,3	39,5	FELLERIES rue Grd Mont - D104	10h52	12h19
85,2	43,6	L'EPINE R	10h58	12h25
82,8	46	D 104 - CLAIRFAYTS - D83	11h02	12h29
78,3	50,5	RAVITAILLEMENT TOUVENT	11h09	12h36
74,8	54	D 83 - EPPE SAUVAGE - D 83, D 119	11h15	12h41
73,3	55,5	PRIX DES MONTS 2 - Sacré Cœur 	11h17	12h43
69,4	59,4	SAINT HERMAN - D 119	11h23	12h49
66,8	62	Etang du HAYON - à gauche vers TRELON	11h27	12h53
65,2	63,6	TRELON - rues du Fourneau, Ansiu, Verdun, D 963 (chicane)	11h30	12h55
63,5	65,3	SPRINT 3 - TRELON Place - S PLASTISO	11h33	12h58
62,4	66,4	OHAIN - D 83	11h34	12h59
58,5	70,3	Lieu dit « La Carnaille » ILOT	11h40-STOP	13h05
57,9	70,9	FOURMIES - rues Commune de Paris, Maire Coppeaux O , Av. de Gaulle, Place de Verdun	12h30	13h06
55	73,8	FOURMIES Ligne d'arrivée - FIN DE LA GRANDE BOUCLE 	12h35	13h10
54,5	74,3	PRIX DES MONTS 3 - FOURMIES 	12h36	13h11
		rues Flament, Torlet, Zaya, Legrand, D 42 R		
51	77,8	FERON R D20, la Tape Jean, Couplevoie-D20	12h42	13h16
		FOURMIES - rues A. Renaud, du Maire Coppeaux, Avenue de Gaulle, Place de verdun		
44	84,8	Ligne d'arrivée - FIN DU 1^{er} CIRCUIT -	12h54-STOP	13h26
40	88,8	FERON R idem	ARRET	
33	95,8	Ligne d'arrivée - idem FIN DU 2^e CIRCUIT		13h44
29	99,8	FERON R idem		
22	106,8	Ligne d'arrivée - idem FIN DU 3^e CIRCUIT		14h01
18	110,8	FERON R idem		
11	117,8	Ligne d'arrivée - idem FIN DU 4^e CIRCUIT		14h17
7	121,8	FERON R idem		
	128,8	Ligne d'arrivée - idem FIN DU 5^e CIRCUIT		14h33
0	128,8	ARRIVEE au bout de la ligne gauche de l'Avenue Charles de Gaulle et Place de Verdun		

Durée :

3h13

PARCOURS 5^e CHORALIS FOURMIES FEMININE



PLAN DE DÉPART WOMEN



DISPOSITIONS POUR LE DÉPART

PRESSE: rue J.P. Dupont

DÉPANNAGE NEUTRE: 2 dans la rue J.P. Dupont devant le peloton et 1 boulevard de Verdun derrière le peloton

COMMISSAIRE N°2: devant le peloton

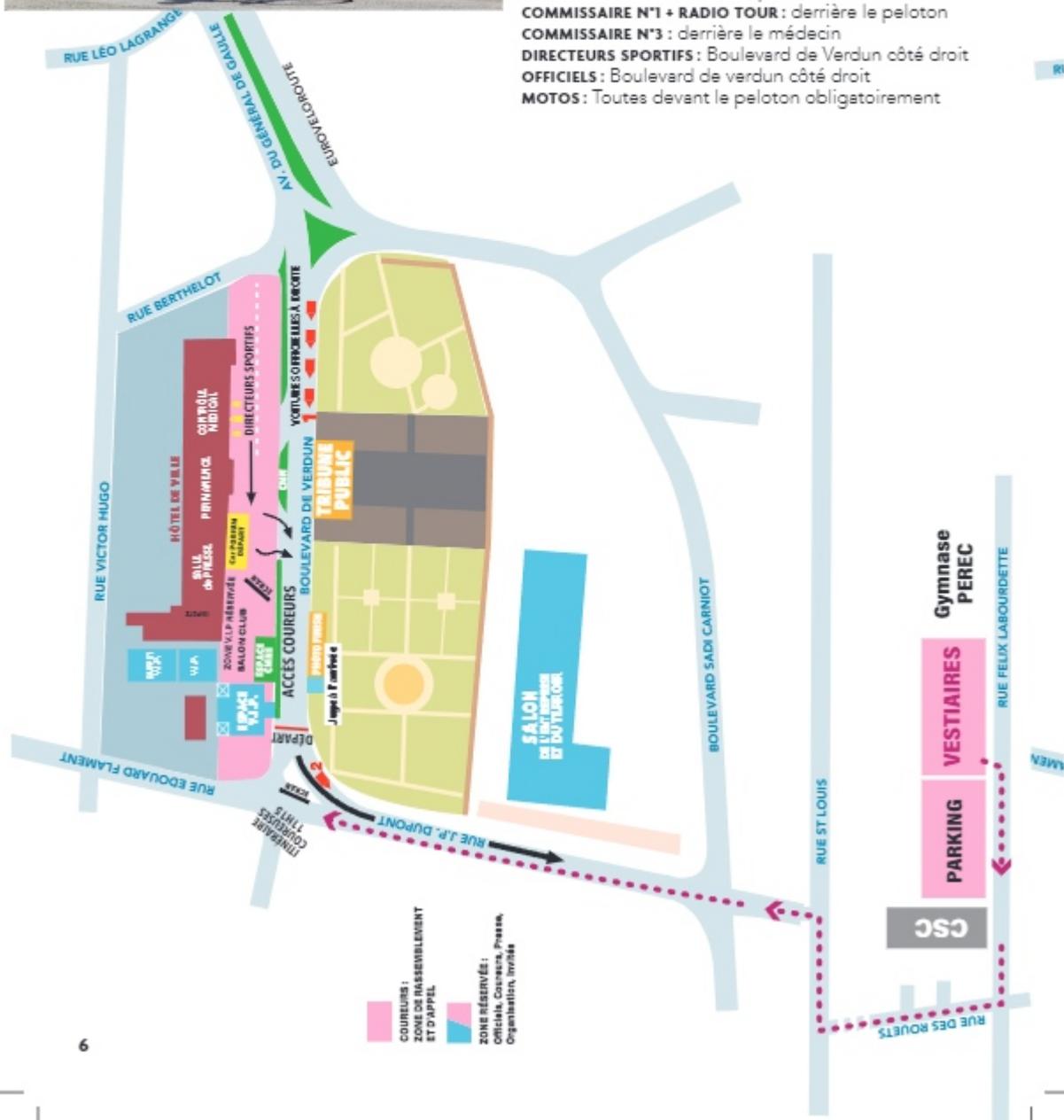
COMMISSAIRE N°1 + RADIO TOUR: derrière le peloton

COMMISSAIRE N°3: derrière le médecin

DIRECTEURS SPORTIFS: Boulevard de Verdun côté droit

OFFICIELS: Boulevard de verdun côté droit

MOTOS: Toutes devant le peloton obligatoirement

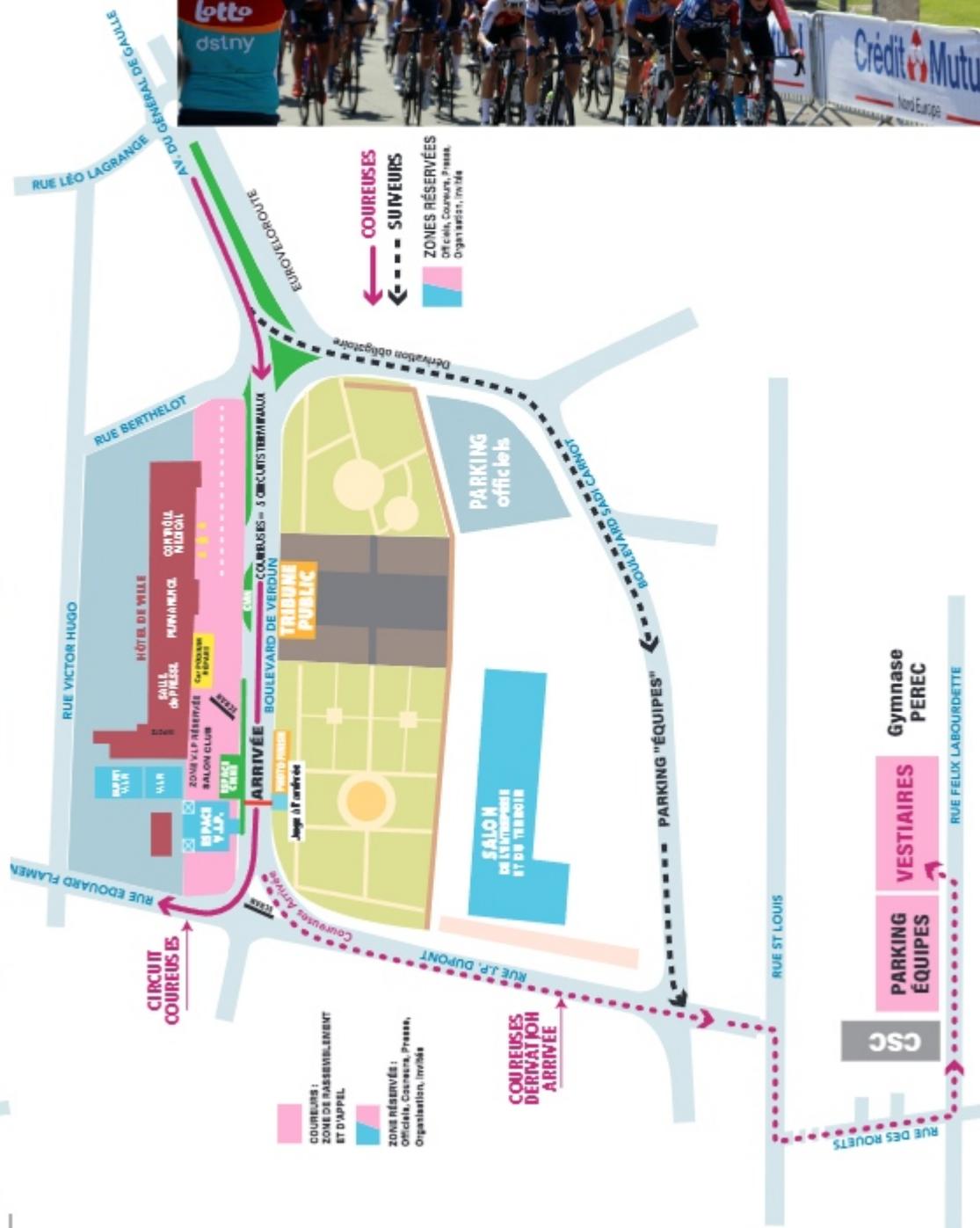


PLAN D'ARRIVÉE WOMEN



COUREUSES
SUIVEURS

ZONES RÉSERVÉES
 Officiels, Coureurs, Press, Organisation, Invités



RÈGLEMENT PARTICULIER 5^e CHORALIS FOURMIES FEMININE

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, le comité d'organisation du GPF Féminin se réserve le droit d'interdire à son épreuve de toute équipe ou concurrent qui porterait atteinte à son image et à sa réputation.

ARTICLE 1. ORGANISATION

La 5^e édition de la CHORALIS FOURMIES FEMININE est organisée par l'association Grand Prix de Fourmies, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le dimanche 8 septembre 2024.

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Dames Elite. Elle est inscrite au calendrier mondial de l'UCI.

L'épreuve est classée en classe W.E. 1.1.

Conformément au règlement UCI et au barème de l'article 2.10.008, elle attribue les points suivants :

CLASSEMENT	POINTS	CLASSEMENT	POINTS
1 ^{ère}	125	14 ^e	5
2 ^e	85	15 ^e	5
3 ^e	70	16 ^e	3
4 ^e	60	17 ^e	3
5 ^e	50	18 ^e	3
6 ^e	40	19 ^e	3
7 ^e	35	20 ^e	3
8 ^e	30	21 ^e	3
9 ^e	25	22 ^e	3
10 ^e	20	23 ^e	3
11 ^e	15	24 ^e	3
12 ^e	10	25 ^e	3
13 ^e	5		

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : **Féminines UCI, équipes Nationales, de club**. Le nombre de coureuses par équipes est de 7 coureuses maximum. L'inscription des participantes se fait en équipe.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient le samedi 7 septembre, de 14h30 à 17h, pour la confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes, à l'hôtel de ville de Fourmies, place de Verdun.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée le samedi 7 septembre, à 17h, en salle 32, à l'hôtel de ville de Fourmies.

La permanence d'arrivée se tient le dimanche 8 septembre de 13h à 16h, à l'hôtel de ville de Fourmies.

ARTICLE 5. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.575 Mhz.

ARTICLE 6.

ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Assistance Sport Média. Le service est assuré au moyen de 2 voitures + 1 moto.

ARTICLE 7. DÉPART

Les concurrentes doivent se présenter sur le podium protocolaire pour le contrôle des signatures en tenue de course. Pour une organisation optimale, la liste contenant les horaires de passage des équipes sur le podium protocolaire pour la signature sera envoyée au préalable au directeur sportif de chaque équipe.

ARTICLE 8. DÉLAIS D'ARRIVÉE

Toute compétitrice arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenue au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le collège des Commissaires en consultation avec l'organisateur (Article 2.3.039 du règlement UCI).

Toute compétitrice en groupe ou isolée, pointée à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

ARTICLE 9. CAS PARTICULIERS

En cas de problème d'extrême urgence (chute, délai, etc), la course féminine sera neutralisée pour laisser place à la course masculine. La reprise de la course féminine s'effectuera après le passage des concurrents de la course masculine.

ARTICLE 10. PRIX

La dotation de l'épreuve, supérieure au barème UCI, s'élève à 5 130€ répartis entre les 20 premiers coureurs du classement officiel selon le barème suivant :

Class.	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e
Prix €	1025	790	555	335	290
Class.	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e
Prix €	265	240	210	180	140
Class.	du 11 ^e au 20 ^e				
Prix €	120				

ARTICLE 11. CLASSEMENTS ANNEXES

11.1 Prix des MONTS ValJoly

Le classement est disputé sur l'ensemble des 3 monts répertoriés dans l'épreuve (Ramousies, Epe Sauvage, 1^{er} passage de la ligne à Fourmies). A chaque mont sont attribués : 5 pts, 3 pts et 1 pt pour les 3 premiers coureurs.

Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité, les concurrentes sont départagées en fonction de la meilleure place au classement à l'arrivée. Une prime d'un montant de 150 €, attribuée par Valjoly récompense la 1^{ère} de ce classement.



RÈGLEMENT PARTICULIER 5^e CHORALIS FOURMIES FEMININE

11.2 Prix des SPRINTS PLASTISO

Le classement du Prix des sprints est disputé sur l'ensemble des 3 sprints répertoriés dans l'épreuve (Fourmies, Avesnes sur Helpe, Trélon). A chaque sprint sont attribués : 5 pts, au 1^{er} coureur, 3 pts au 2^e et 1 pt au 3^e. Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité, les concurrentes sont départagées en fonction de la meilleure place au classement à l'arrivée.

Une prime d'un montant de 150€, attribuée par la société « **PLASTISO** » récompense le 1^{er} de ce classement.

11.3 Prix de la combativité

Une prime d'un montant de 150€ attribuée par la Communauté de Communes du Sud-Avesnois récompense la concurrente la plus combative, qui est désignée par la direction de course.

11.4 Prix par équipes

Une prime d'un montant de 300€ est attribuée par la Mutuelle **CHORALIS**. Cette prime récompense l'équipe la plus régulière. Classement par addition des 3 meilleures places. En cas d'égalité, c'est la coureuse la mieux placée qui détermine l'équipe vainqueur.

11.5 Prix SPÉCIAL « VIEVILLE-SOGEDIB »

Prix spécial aux 3 premières de la course offert par les établissements **VIEVILLE-SOGEDIB** : 1^{er} 500 € ; 2^e 300 € ; 3^e 200 €

11.6 Total général des prix

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de :

> 6 880 €

ARTICLE 12. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Les opérations de contrôle médical s'effectuent, sous l'autorité de l'UCI et des officiels désignés, à proximité de la ligne d'arrivée (hôtel de ville).

ARTICLE 13. PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI, les concurrentes suivantes doivent se présenter au protocole :

Les 3 premières de l'épreuve.

La lauréate du « Prix des Monts ».

La lauréate du « Prix des Sprints ».

La lauréate du « Prix de la combativité ».

Les lauréates du « Prix de la meilleure équipe »

Elles se présenteront au podium protocolaire dans un délai de 10 minutes après leur arrivée.

En cas d'absence sur le podium des concurrentes, l'organisateur se réserve le droit de prendre certaines dispositions comme la non-remise des primes.

CONSIGNES DE ROUTE

A) CARAVANE PUBLICITAIRE

Tous véhicules munis de plaque officielle devront :

1 - Se conformer au code de la route.

2 - Précéder l'échelon "course" d'une heure et demie au minimum.

3 - Ne jamais se laisser rejoindre par la course (si pour une raison quelconque ces véhicules étaient rejoints, se ranger sur le bas-côté de la route et attendre le passage du camion - balai. Il ne peut être question, à aucun moment, de doubler l'échelon "course" et de reprendre place dans la caravane).

4 - Se conformer aux instructions des responsables de la caravane et des motards de la police routière.

5 - Les conducteurs et leurs passagers devront être munis du macaron rouge qui leur donnera droit à pénétrer dans l'emplacement spécial prévu à l'arrivée.

6 - Se souvenir que tout jet de prospectus ou objets quelconques en marche est strictement interdit (circulaire ministérielle REG/PG n°250 en date du 23 Juin 1949).

B) ÉCHELON COURSE

Messieurs les chauffeurs et suiveurs du Grand Prix de Fourmies, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des détails d'organisation, des plans de départ et d'arrivée et de vous y conformer. Ceci dans l'intérêt de chacun.

Les voitures suiveuses devront être munies de laissez-passer remis par l'organisation.

Chaque véhicule suiveurs devra être équipé d'un poste récepteur-radio susceptible de capter la radio course. Un technicien en assurera l'installation, contre décharge, dès le Samedi après-midi, boulevard de Verdun. Le démontage sera effectué aussitôt l'arrivée, dans la cour de l'Hôtel de Ville.

Sur la route, nous vous demandons de respecter le code suivant :

DIRECTEURS SPORTIFS : sur le côté droit de la route, dans l'ordre résultant du tirage au sort de la veille.

VÉHICULES DE PRESSE : à l'avant de la course (voir cahier des charges "Presse" dans le règlement UCI 2005, articles 2.2.047 à 2.2.060).

Nous vous prions Messieurs les journalistes de ne pas rester toujours en tête de file et de consentir de bon gré au changement de place.

MOTO PRESSE : (idem aux articles UCI 2.2.047 à 2.2.060 plus les articles 2.2.061 à 2.2.074)

Nous demandons à Messieurs les chauffeurs et suiveurs officiels de bien vouloir faire montre de courtoisie entre eux durant la course, de se plier aux instructions du Directeur de la course et des motocyclistes de la Gendarmerie Nationale. Journalistes et Directeurs Sportifs ont les uns et les autres leurs obligations professionnelles qui les amènent, à certains moments, à approcher le peloton des coureurs... Chacun y mettant du sien, tous devraient pouvoir travailler dans les meilleures conditions. Merci de votre compréhension et **Bonne route à tous**



ARTICLE 1. PREAMBULE

La Coupe de France Femmes Professionnelles FDJ est une sélection d'épreuves inscrites au calendrier Femmes Elite UCI et sur lesquelles la Fédération Française de Cyclisme en liens étroits avec le partenaire FDJ viennent y apposer un règlement et des classements généraux (individuels et par équipes). La Coupe de France Femmes Professionnelles FDJ est la propriété exclusive de la FFC.

Toutes les épreuves se dérouleront selon les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI).

NOUVEAUTÉS DE LA SAISON 2024

- toutes les épreuves retenues sont en Classe 1
- afin de favoriser la participation par équipes et dans la perspective de satisfaire les organisateurs eu égard aux remarques exprimées sur la saison 2023, un bonus de 15 points par manche sera attribué aux équipes, ayant pris le départ avec au minimum 4 ou 5 coureuses partantes selon le règlement de chaque épreuve. Ce bonus en points viendra s'additionner aux points de l'équipe à l'issue de chaque manche.
- un dossard distinctif de leader au classement individuel sera attribué à partir de la seconde manche si la coureuse est présente au départ assorti d'une mise à l'honneur sur le podium avec un trophée dès la première manche.
- Une mise à l'honneur de l'équipe leader du classement général sera réalisée sur le podium protocolaire à l'issue de chaque manche avec une remise de casquettes distinctives.

ARTICLE 2. LISTE DES EPREUVES 8 EPREUVES DE CLASSE 1

Dates	Epreuves	Classe
Dimanche 14 avril 2024	GRAND PRIX FÉMININ DE CHAMBOURY	WE 13
Vendredi 3 mai 2024	LA CLASSIQUE MORBIHAN	WE 13
Samedi 4 mai 2024	GRAND PRIX DU MORBIHAN FEMMES	WE 13
Dimanche 2 juin 2024	ALPES GRESNOUDAN CLASSIC	WE 13
Dimanche 21 juillet 2024	LA PICIO CHARENTAISE	WE 13
Mardi 30 juillet 2024	KREIZ BREIZH ÉLITES FÉMININ	WE 13
Dimanche 8 sept. 2024	LA CHORALIS FOURMILES FÉMININE	WE 13
Dimanche 15 sept. 2024	GRAND PRIX INTERNATIONAL D'YSBERGUES	WE 13

ARTICLE 3. PARTICIPATION ET COMPOSITION DES ÉQUIPES

La participation aux épreuves d'une journée de Classe 1 est régie par les titres 1 et 2 des règlements UCI (Article 2.1.005 et Article 2.2.003 bis ci-dessous). Cf extrait ci-dessous relatif à la participation dans les épreuves de Classe 1 (extrait de la réglementation UCI)

- > UCI Women's WorldTeams (min 1, max 7)
- > Équipes continentales femme UCI
- > Équipes professionnelles cyclo-cross UCI
- > Équipes nationales
- > Équipes régionales et de club

Chaque organisateur est libre de déterminer le nombre de participantes par équipes sur son épreuve, tout en sachant que le règlement UCI ci-dessous définit clairement le nombre de coureuses minimum et maximum.

- Pour les équipes de maximum 7 ou 8, c'est 5 coureuses minimum
- Pour les équipes de maximum 4, 5 ou 6, c'est 4 coureuses minimum

2.2.003 Pour toutes les épreuves sur route, sans exception de l'article 2.2.055, si le nombre de coureuses inscrites par équipe est fixé à 4, 5 ou 6, une équipe ne pourra prendre le départ avec moins de 4 coureuses. Si le nombre de coureuses inscrites par équipe est fixé à 7 ou 8, une équipe ne pourra prendre le départ avec moins de 5 coureuses.

L'équipe qui se présente au départ avec moins de coureuses que le nombre minimum fixé à l'article précédent ne pourra prendre le départ. 5/11 stage 1/2014 UCI World Team, il est répété ci-dessus pour l'application des articles 2.15.128 et 2.15.129.

Comme le précise la réglementation UCI, la présence d'équipes mixtes n'est pas possible. Une concurrente appartenant à une équipe UCI ne peut pas participer sous les couleurs d'une équipe de club, d'une sélection régionale ou inter régionale.

Concernant la participation des concurrentes à une sélection nationale, pour les équipes UCI, selon l'article 11.043, si son équipe est engagée dans une épreuve, la coureuse ne peut y participer en dehors de son équipe, sous peine de mise hors course.

Les organisateurs devront inviter obligatoirement les équipes françaises suivantes : UCI Women's WorldTeams, Équipes Continentales Femmes UCI et les équipes labellisées National 1 Femmes.

L'équipe UCI Women's WorldTeams française* et les Équipes Continentales Femmes UCI françaises ont une obligation de participation à chaque épreuve* comptant pour la Coupe de France Elite Femmes FDJ.

Les équipes labellisées National 1 Femmes seront systématiquement invitées sur chaque épreuve comptant pour la Coupe de France Femmes Professionnelles FDJ par les organisateurs. Pour se faire, chaque équipe labellisée N1 en janvier devra transmettre avant le 15 février une demande de participation, sous peine que les places réservées soient occupées par d'autres équipes candidates.

Les concurrentes à qui un transfert a été octroyé après le 1^{er} mars pourront participer aux épreuves de la Coupe de France Femmes Professionnelles FDJ mais ne seront pas retenues pour l'attribution des points de la Coupe de France sur le classement par équipe.

Pour l'ensemble des équipes, les frais de déplacement se traitent de gré à gré.

ARTICLE 4. CLASSEMENTS

L'ensemble des équipes retenues selon l'article 3 entrent en ligne de compte pour les points de la Coupe de France Femmes Professionnelles FDJ.

La Coupe de France Femmes Professionnelles FDJ comporte deux classements pour l'ensemble des concurrentes et des équipes au départ (françaises et étrangères) :

- > Classement individuel
- > Classement par équipes

4.1 - Classement individuel

Le classement général individuel s'établit en additionnant les points individuels gagnés par les concurrentes sur chaque épreuve.

Sont attribués à chaque épreuve aux 25 premières concurrentes :

1 ^{ère}	35 pts	6 ^e	20 pts	11 ^e	15 pts	16 ^e	10 pts	21 ^e	5 pts
2 ^e	30 pts	7 ^e	19 pts	12 ^e	14 pts	17 ^e	9 pts	22 ^e	4 pts
3 ^e	26 pts	8 ^e	18 pts	13 ^e	13 pts	18 ^e	8 pts	23 ^e	3 pts
4 ^e	24 pts	9 ^e	17 pts	14 ^e	12 pts	19 ^e	7 pts	24 ^e	2 pts
5 ^e	22 pts	10 ^e	16 pts	15 ^e	11 pts	20 ^e	6 pts	25 ^e	1 pt

En cas d'ex-æquo, les concurrentes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2^e, puis de 3^e places.

En cas de nouvelle égalité, c'est le meilleur classement lors de la dernière manche qui le départage.

4.2 - Classement par équipe

Le classement par équipes est établi pour les équipes suivantes : UCI Women's WorldTeams, Équipes Continentales Femmes UCI et les équipes labellisées National 1 Femmes.

Les sélections nationales ou autres équipes bloqueront les points du barème ci-dessous sans pour autant entrer dans le classement de la manche et dans le classement par équipes évolutif.

COUPE DE FRANCE ELITE FEMMES FDJ | REGLEMENT 2024



Les trois premières concurrentes de chaque équipe sont retenues. Le classement s'effectue par l'addition des places réelles obtenues dans l'épreuve. En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes. L'équipe qui obtient le moins de points est classée première.

Les équipes ainsi classées reçoivent respectivement :

1 ^{ère}	35 pts	6 ^{ème}	20 pts	11 ^{ème}	15 pts	16 ^{ème}	10 pts	21 ^{ème}	5 pts
2 ^{ème}	30 pts	7 ^{ème}	19 pts	12 ^{ème}	14 pts	17 ^{ème}	9 pts	22 ^{ème}	4 pts
3 ^{ème}	26 pts	8 ^{ème}	18 pts	13 ^{ème}	13 pts	18 ^{ème}	8 pts	23 ^{ème}	3 pts
4 ^{ème}	24 pts	9 ^{ème}	17 pts	14 ^{ème}	12 pts	19 ^{ème}	7 pts	24 ^{ème}	2 pts
5 ^{ème}	22 pts	10 ^{ème}	16 pts	15 ^{ème}	11 pts	20 ^{ème}	6 pts	25 ^{ème}	1 pt

En cas d'ex-æquo, les équipes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2^{ème}, puis de 3^{ème} places. En cas de nouvelle égalité, c'est le dernier classement qui les départage.

ARTICLE 5. REMISE DES RECOMPENSES & DOTATIONS

A l'issue de chaque épreuve, les concurrentes suivantes sont attendues dans les 10 minutes* au podium protocolaire :

- > Les trois premières de l'épreuve,
- > Les prix spéciaux de l'épreuve.
- > L'équipe vainqueur de l'épreuve
- > La leader du classement général individuel de la Coupe de France Femmes Professionnelles FDI ou, en son absence, son.s.a directeur.rice sportive,
- > L'équipe leader de la Coupe de France, si elle est présente

**Si ce délai n'est pas respecté, les concurrentes s'exposent à la sanction prévue au barème du règlement de l'UCI article 212.007/1.3

A l'issue de la dernière épreuve :

- > Les trois premières de la dernière épreuve,
- > Les prix spéciaux de l'épreuve,
- > Le podium (3 lauréates) du classement général individuel final de la Coupe de France Femmes Professionnelles FDI ou, en leur(s) absence(s), leurs directeurs.rices sportifs.ves, si ils/elles sont présents (es)
- > La meilleure coureuse U23 ou le représentant de son équipe si elle n'est pas présente
- > Le podium par équipe (3 lauréats) du classement général par équipes de la Coupe de France Femmes Professionnelles FDI ou, en leur(s) absence(s), les directeurs.rices sportifs.ves, si ils/elles sont présents (es)
- > La meilleure équipe N1 avec son.s.a directeur.rice sportive, si elle est présente.

Dotations :

- > Sur le podium protocolaire à l'issue de chaque épreuve, un dossier distinctif sous cadre sera remis à la leader du classement individuel de la Coupe de France Femmes Professionnelles FDI si cette dernière est présente ou à son équipe si la leader n'est pas présente.
- > Des casquettes de leader seront remises à l'équipe leader du classement évolutif et final par équipes. Si l'équipe concernée n'est pas présente, cette dotation en casquettes ne sera pas remise.

Une cérémonie officielle sera aussi organisée en fin de saison pour les 3 premières coureuses du classement général individuel, pour l'équipe vainqueur de la Coupe de France Femmes Professionnelles FDI et pour la meilleure équipe N1. Les modalités d'organisation seront communiquées pendant la saison 2024.

ARTICLE 6. PRIX

Les prix de la coupe de France Femmes seront versés aux concurrentes et aux équipes récompensées à la seule condition que ces dernières soient physiquement présentes à la cérémonie de remise des prix organisée par la FDI après la fin de la saison.

Le total des prix de la Coupe de France Femmes Professionnelles FDI est de 10 000,00 €.

CLASSEMENT GÉNÉRAL INDIVIDUEL FINAL

1 ^{ère}	3 000 €
2 ^{ème}	2 000 €
3 ^{ème}	1 000 €
Meilleure jeune (<23 ans)	1 000 €

CLASSEMENT GÉNÉRAL PAR ÉQUIPE FINAL

1 ^{ère} équipe	1 600 €
1 ^{ère} équipe National 1	1 400 €

ARTICLE 7. ETHIQUE

Toute concurrente convaincue de l'usage de substances dopantes et méthodes de dopage pendant la saison, sera exclue du classement de la Coupe de France Elite Femmes FDI.

Toute concurrente faisant l'objet d'une procédure disciplinaire en matière de dopage sera provisoirement retirée du classement jusqu'à décision finale de la procédure disciplinaire.

Le cas échéant, les prix attribués devront être restitués et seront transmis à l'ayant droit en cas de correction du classement.

ARTICLE 8. CAS NON PREVUS ET CONDITIONS DE DIPLOMES

Pour les équipes françaises ne relevant pas du statut UCI, l'encadrement sportif des équipes de clubs français devra être assuré par un directeur sportif titulaire au minimum d'un diplôme Entraîneur Club Expert, d'un diplôme d'Etat (DEJEPS, DES JEPS, BEES2, BEESAC, Licence STAPS Entraînement Sportif) ou du professorat de sport (CIS). En l'absence de diplôme, l'équipe ne pourra pas bénéficier d'un véhicule de dépannage. Pour les équipes UCI, la réglementation UCI sera appliquée.

ARTICLE 9. DEPANNAGE ORDRE DES VEHICULES

L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs, sur la base du règlement UCI :

1. les voitures des équipes UCI et des équipes nationales représentées à la réunion des directeurs sportifs et ayant confirmé leurs coureuses partantes dans le délai visé à l'article 12.D90 ;
2. les voitures des autres équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs et ayant confirmé leurs coureuses partantes dans le délai ;
3. les voitures des équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs et n'ayant pas confirmé leurs coureuses partantes dans le délai ;
4. les voitures des équipes non représentées à la réunion des directeurs sportifs.

Dans chacun des groupes, l'ordre des voitures est déterminé par tirage au sort lors de la réunion des directeurs sportifs.

